

## **Coronavirus - Covid19**

### **Aubel – communiqué du collège communal du 27 octobre 2020**

Le Collège communal d'Aubel s'est réuni ce samedi 24 et ce lundi 26 octobre afin de prendre connaissance des différentes dispositions prises ce week-end (**Arrêté ministériel du 23 octobre et arrêtés de Police du Gouverneur du 24 et 25 octobre 2020**) dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

Les mesures suivantes sont **d'application immédiatement et ce jusqu'au 19 novembre 2020**. Le principe général est d'éviter les concentrations de population pour limiter la propagation du virus.

Veillez prendre connaissance des mesures décrites ci-dessous

Couvre-feu de 22h00 à 6h00 sauf déplacements essentiels (urgences médicales, assistance à un proche, travail)

#### Le port du masque :

Celui-ci est obligatoire :

- aux abords des écoles (une heure avant et une heure après les entrées/sorties de classes) ;
- sur les marchés du mardi et du dimanche ;
- dans les files d'attente et dans tous les magasins et commerces ;
- dans tous les bâtiments communaux (Administration, CPAS, Halls sportifs, Abattoir, bibliothèque, centre culturel, ... ) ;
- lors de tout rassemblement (y compris manifestations sportives) ;
- dans l'enceinte de l'Abbaye du Val-Dieu (cour intérieure, parc, ....).



#### Rassemblements et évènements :

- Tous les évènements à caractère récréatif ou de type hobby qu'ils soient festifs, culturels, folkloriques sont interdits jusqu'au 19 novembre (peu importe leur taille et l'infrastructure mise en place)
- Les marchés de Noël sont interdits (jusqu'au 31 décembre)
- Les célébrations religieuses (Messes spéciales, communions, professions de foi, confirmations, ...) et laïques sont interdites. Seuls les offices hebdomadaires, les mariages, les enterrements et les vêpres de Toussaint sont autorisés (dans le respect des règles de sécurité et de distanciation sociale - 40 personnes maximum)

→ La commémoration du 11 novembre aura lieu en petit comité de 4 personnes. (pas de messe, un dépôt de gerbe au monument Place Antoine Ernst est prévu)

### Sport :

- Les compétitions sportives et les entraînements, tant en intérieur qu'en extérieur, sont interdits pour les plus de 12 ans.
- Les compétitions sportives et les entraînements, tant en intérieur qu'en extérieur, pourront bien avoir lieu pour les jeunes jusque 12 ans, et un proche pourra accompagner chaque jeune.
- Les compétitions sportives professionnelles pourront se poursuivre en extérieur et en intérieur, mais à huis clos.
- Les vestiaires et buvettes des clubs sportifs resteront fermés, sauf pour l'organisation éventuelle des stages de Toussaint pour les moins de douze ans.
- Les stages sportifs sont autorisés dans le respect des dispositions précitées.

**Nous demandons aux responsables de chaque club de veiller au respect de ces règles**

**L'activité physique est recommandée et autorisée, de manière individuelle ou en groupe limité à deux personnes supplémentaires, et sans contact.**

### Commerces, HoReCa et débits de boissons :

- Les établissements relevant du secteur HoReCa et les autres établissements de restauration et débits de boissons sont fermés et les terrasses sont rangées.
- Tous les commerces **sont fermés à partir de 20h** (y compris night shops).
- Les services « Take-Away » et les livraisons de repas sont autorisées jusque 22h **SAUF** pour les ventes de boissons alcoolisées qui doivent se clôturer à 20h (tout autre commerce de porte-à-porte est strictement interdit)
- Le service HoReCa est autorisé pour tous les types d'hébergement et ce uniquement pour les clients qui y séjournent (selon le protocole de sécurité sanitaire)
- Dans tous types de commerces, les achats s'effectuent soit seul soit en compagnie d'une seule personne et dans le respect de la distance d'1,5m si celle-ci ne fait pas partie du même ménage.

**Contacts sociaux :** Il est recommandé de ne pas avoir de contacts rapprochés avec plus d'une seule personne. Chaque ménage est autorisé à accueillir à la maison, en respectant les règles de distanciation sociale, maximum 4 personnes et toujours les mêmes, par période de 14 jours. (Enfant de moins de 12 ans non compris)



**Restons proches  
en gardant  
les bonnes distances  
de sécurité**

tout spécialement avec nos aînés  
et les personnes à risques.



Une initiative du Gouverneur de la province de Liège

### Services de l'Administration communale:

Le télétravail devient la règle. Afin de pouvoir continuer à offrir un service optimal à notre population, nous mettons en place une nouvelle organisation des services de l'administration. Veuillez noter que :

- le *Bureau d'accueil population* reste accessible au public dans ses horaires habituels ;
- le *Bureau d'accueil touristique* est fermé du 28 octobre au 19 novembre → Notre antenne d'accueil touristique de l'Abbaye du Val-Dieu reste ouverte dans ses horaires habituels ;
- le service *Urbanisme* est accessible au public du lundi au vendredi en matinée et le mercredi après-midi (privilégiez la prise de rendez-vous) ;

- le service *Énergie* est accessible uniquement sur rendez-vous ☎ 087/68.01.46
- la *Bibliothèque* est actuellement ouverte (**les protocoles sont susceptibles de changer rapidement**)
- le CPAS : accessible uniquement sur rendez-vous ☎ 087/30.62.80

*Maison de repos La Kan INAGO :*



**Pour que  
la convivialité  
puisse perdurer,  
continuons de bien  
protéger nos aînés.**

Une initiative du Gouverneur de la province de Liège  
gouverneur.provincedeliege.be



Depuis le mardi 20/10, les sorties des résidents sont suspendues, que ce soit en famille ou ailleurs, jusqu'à nouvel ordre. Les sorties seront limitées aux rendez-vous médicaux nécessaires uniquement. Ces visites médicales seront prises en charge par le personnel de la maison de repos.

Le service du Cantou et la cafétéria sont fermés.

Voici les nouvelles mesures concernant **les visites aux résidents** :

- un visiteur par résident et toujours le même pour une période de 15 jours ;
- les visites ne s'effectuent plus en chambre mais dans un endroit aménagé dans chaque unité de vie ;
- la visite dure 20 minutes maximum et uniquement sur rendez-vous de 14 à 19 heures (les jours de présence des bénévoles).

Les visiteurs devront respecter les mesures sanitaires afin de protéger les résidents et le personnel.

Voici les coordonnées pour prendre rendez-vous: ☎ 087/30.62.48

Les mesures d'hygiène de base restent d'actualité, à savoir le fait de se laver les mains avec du savon, tousser et éternuer dans son coude et éviter les contacts rapprochés. Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à consulter votre médecin. Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus.

Nous rappelons à la population que des masques en tissus ainsi que du gel hydroalcoolique sont toujours disponibles gratuitement à l'administration communale (uniquement pour les résident.e.s et commerces aubelois.e.s) – dans les horaires d'ouverture du bureau d'accueil de la population.

Consultez le site internet [www.aubel.be](http://www.aubel.be) ainsi que [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be)

La Directrice générale,  
Véronique GOOSSE

Le Bourgmestre,  
Freddy LEJEUNE